

**NORMANDIE EQUINE VALLEE  
DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**

N° de Délibération : 2023-23

**REUNION DU 20 SEPTEMBRE 2023  
CANDIDATURE A L'EXPERIMENTATION AU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Réunis le 20 septembre 2023 à 13h30 en visio conférence sous la présidence de Madame Malika CHERRIERE,

Sont présents avec voix délibérative : Mesdames Julie BARENTON GUILLAS, Malika CHERRIERE, Audrey GADENNE, Patricia GADY DUQUESNE, Sophie GAUGAIN, Angélique PERINI, Emmanuelle TREMEL et Messieurs David FONTAINE et Patrick JEANNENEZ .

Sont excusés : Mesdames Christine EVEN, Sophie DE GIBON, Florence MAZIER et Messieurs Antoine CASINI, Xavier CHARLES, Emmanuel PORCQ et Serge TOUGARD.

\*\*\*\*\*

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** l'article 145 de la loi de finance 2023 ouvrant une nouvelle période de candidature à l'expérimentation du compte financier unique aux collectivités locales et leurs groupements,

**VU** la délibération n° 2021-24 du 9 décembre 2021 relative au passage du syndicat mixte en M57 eu 1<sup>er</sup> janvier 2022,

**CONSIDERANT** l'appel à candidature établi par l'Etat invitant les collectivités à participer à l'expérimentation du compte financier unique,

**CONSIDERANT** le fait que le syndicat mixte répond aux prérequis nécessaires à la participation à cette expérimentation (à savoir application de la M57 et dématérialisation de ses actes budgétaires et comptables),

**CONSIDERANT** le processus de dématérialisation engagé par le syndicat pour l'ensemble de ses activités,

**Le comité syndical de Normandie Équine Vallée,**

Après avoir pris connaissance du rapport de la présidente,

Après avoir constaté que les conditions du quorum étaient remplies,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE** d'expérimenter le compte financier unique à partir de 2024 sur les comptes 2023,

**AUTORISE** Mme la Présidente à signer la convention relative à la mise en œuvre de cette expérimentation avec les services de l'Etat.

La Présidente du syndicat mixte

Malika CHERRIERE